

Quotidien  
22 000 exemplaires

## Vie des syndicats

### «La SNICH-CNSS» agira en syndicat responsable et en respectant la loi

A-PD

Libreville/Gabon

C'est l'engagement du nouveau syndicat national des infirmiers, agents et cadres administratifs et hospitaliers (SNICH)-CNSS.

AUX trois syndicats (Syna-CNSS, SYP-CNSS et Sypro-H-CNSS) existant déjà à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) vient de s'ajouter une nouvelle organisation : le Syndicat national des infirmiers, agents et cadres administratifs et hospitaliers (SNICH)-CNSS.

La sortie officielle de la dernière-né des structures syndicales de la CNSS s'est faite lors d'une assemblée générale qui a



Photo APD

Les membres du bureau national, au cours de l'assemblée générale de la sortie officielle de leur syndicat.

eu pour cadre le siège même de la CNSS, au quartier Batavéa. Créé en août 2010, le SNICH-CNSS que dirige Alphonse Ella Beyemé a pour objectifs, entre autres, de présenter et défendre en général les

intérêts matériels et moraux des agents de la CNSS, d'analyser objectivement les préoccupations des employés, d'œuvrer davantage pour l'amélioration des conditions de vie, d'hygiène et de sécurité au travail.



Alphonse Ella Beyemé, président du bureau exécutif national de SNICH-CNSS.

« Camarades syndiqués et chers invités, le SNICH-CNSS est un syndicat qui se veut responsable. C'est-à-dire agir tout en respectant la loi et rien que la loi. Tout comme les autres syndicats, le nôtre sera l'interface entre la direction

générale de la CNSS et nous, agents. Notre rôle va se limiter à transmettre les doléances auprès de la hiérarchie comme cela se faisait auparavant », a indiqué Alphonse Ella Beyemé. Au cours de cette réunion

qui s'est soldée par l'installation des membres du bureau national exécutif du SNICH-CNSS, le président de ce mouvement syndical a remercié l'employeur pour les avoir acceptés parmi les autres, malgré les doutes chez certaines personnes. Avant d'ajouter : « Nous demandons à notre hiérarchie de continuer à travailler dans le même sens, car entre l'employeur et les partenaires sociaux, il doit régner un climat de confiance, et non celui d'incertitude, de crainte ou de peur. Nous savons que seule, elle ne pourra pas tout faire, mais avec un interlocuteur qui pourra de temps en temps lui apporter de petites idées collectées au niveau le plus bas pour les faire monter. »